FRC 4!.29614 29614

DES INSTITUTIONS FUNÉRAIRES

Case FRC 13053

CONVENABLES A UNE RÉPUBLIQUE

QUI permet tous les CULTES, & n'en adopte aucun;

MÉMOIRE

LU par RŒDERER, *dans la Séance publique de l'Institut national des Sciences & des Arts, le 15 Messidor, l'an 4.*

A PARIS.

Chez { BRIGITE MATHEY, DESENNE, } Lib., Palais Égalité.

AN QUATRIÈME.

AVERTISSEMENT.

Cet écrit n'est que l'extrait d'un long ouvrage que j'ai lu dans deux séances particulières de la seconde classe de l'Institut, & dont elle a décidé que je lirois un abrégé à la séance publique du 15 Messidor.

Je publie cet abrégé parce qu'un journaliste, membre de l'institut, a imprimé dans son journal, que j'avois lu à cette séance, un discours contre Dieu ; *mensonge qui ne m'importe pas plus que tant d'autres, mais qui pourroit être désagréable à la classe de l'institut dans laquelle a été votée la lecture de mon ouvrage.*

DES INSTITUTIONS FUNÉRAIRES CONVENABLES A UNE RÉPUBIQUE

QUI permet tous les CULTES, & n'en adopte aucun;

LU par RŒDERER, dans la séance publique de l'Institut national des Sciences & des Arts, le 15 Messidor, l'an 4.

UNE nation doit-elle avoir des institutions funéraires?

Quels sont les fondemens naturels de ces institutions?

Quels objets doivent-elles embrasser?

Quels sont les principes politiques sur lesquels elles doivent être faites?

Telles sont les questions sur lesquelles je me suis proposé de jeter quelques idées dans ce mémoire.

Le monde entier est couvert de monumens funèbres, élevés dans tous les âges de la société, dans tous les cultes, dans tous les gouvernemens, par tous les sentimens compatibles avec la nature humaine:

Nous tenons sans cesse à la main des écrits d'imagination & de sentiment inspirés par les

tombeaux, dédiés à des morts chéris, à des ombres révérées :

Nous avons d'innombrables volumes concernant les cérémonies funèbres usitées chez différens peuples de diverses religions, & à différens âges; chez les Egyptiens, les Chinois, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains; soit païens, ou juifs, ou chrétiens, ou musulmans; dans l'antiquité & dans les temps modernes : Nous avons des *in-folio* sur les funérailles de tous les rois, & notamment des rois de France : & nous ne possédons peut être pas encore vingt bonnes pages sur les funérailles d'un *homme*, sur la nature des devoirs funéraires, leur principe, leur origine, & leur objet.

Où peut-on puiser la connoissance des devoirs de la société envers les morts, & de ses droits sur eux, car elle a aussi des droits sur les morts ?

Ce n'est ni dans l'*histoire*, ni dans les *romans*, ni dans ce qu'on en distingue sous le nom de *révélation*.

C'est dans l'étude de l'homme; dans l'étude des phénomènes que l'idée de la mort fait naître en lui, & des habitudes qu'elle fait contracter à son esprit, selon les accessoires dont elle est environnée.

Un premier sentiment fixe l'attention de l'observateur, qui entre dans cette étude. C'est ce respect imprimé par la nature à tous les cœurs pour tous les morts; c'est ce long souvenir qui se fixe en nous pour ceux qui ont eu part à nos

affections ; c'eſt cette ſympathie que nous croyons encore ſentir entre leur exiſtence & la nôtre ; c'eſt ce beſoin que nous avons de ſuppoſer encore une ſorte de vie & de bonheur à leur ombre, ce beſoin de leur complaire & d'obtenir d'elles quelque retour ; nobles & touchantes ſollicitudes de l'imagination qui revoit toujours l'objet qu'elle a aimé, alors même que la raiſon lui dit : *Il n'eſt plus ;* qui réunit en lui le ſentiment & l'inſenſibilité, la vie & la mort.

Ce beſoin de l'imagination, ce beſoin intime & preſſant autant qu'honorable à la nature humaine, la ſociété doit lui garantir les jouiſſances qui lui ſont propres comme à tous les autres beſoins. Elle nous doit de garantir le reſpect général à la cendre d'un parent, d'un ami, d'un bienfaiteur, d'un grand homme, comme elle nous doit la garantie de la propriété ; & eſt-il propriété plus ſacrée que celle de ces images qui réſident en nous-mêmes, qui ſont partie de nous-mêmes, vivent de notre vie, reçoivent de nous & nous rendent leurs ſouffrances ainſi que leurs plaiſirs.

Ce beſoin ſuffiroit ſans doute pour impoſer à la ſociété l'obligation de former des inſtitutions funéraires ; mais il n'eſt pas le ſeul intérêt qui en réclame.

Obſervons brièvement les affections que l'homme tient de l'idée de la mort, idée qui eſt auſſi un des priviléges de la nature humaine ; car l'homme ſeul entre les animaux ſait qu'il doit mourir.

Notre immagination, d'accord avec nos beſoins,

s'attachant toujours aux idées de jouiſſances, ce qu'il y a de plus poſitif dans l'idée que nous nous faiſons de la mort, c'eſt qu'elle eſt la fin de tous les biens. Nous nous figurons quelle eſt la privation du plaiſir plutôt que la privation de la vie, & même plutôt que le terme des peines.

On conçoit que nos beſoins nous paroiſſent des titres de jouiſſances, & qu'ainſi nous uniſſions étroitement à l'idée de la vie, l'idée du plaiſir. Et en effet, les maux ne nous paroiſſent que des accidens de notre exiſtence, d'où vient que mal paſſé n'eſt que ſonge. Les biens au contraire, nous paroiſſent être notre élément, d'où vient que nous ne comptons notre vie que par nos jours de bonheur.

On conçoit auſſi que l'imagination ſépare plus facilement de l'idée de la machine humaine, l'idée de jouiſſance, que l'idée de la vie; nous avons éprouvé des pertes, des ſéparations douloureuſes, au lieu que nous n'avons pas ſenti la perte de l'exiſtence, & nous ne prenons guère d'idées bien préciſes que des choſes qui ont frappé nos ſens.

Tout le monde a lu l'anecdote de cette mère qui s'évanouit de douleur en voyant un barbare briſer les jambes à ſon enfant mort, pour le faire entrer dans un cercueil trop court.

Ces illuſions très-naturelles ſont une des premières cauſes de notre averſion pour la mort. Mais d'autres cauſes l'augmentent & l'entretiennent.

L'homme eſt celui de tous les êtres animés,

dont la mort altère le plus la figure. C'eſt la tranſparence de ſa peau & le jeu de ſes traits qui diſtinguent éminemment la beauté qui lui eſt propre ; or, la mort décolore ſon teint, renverſe & roidit les muſcles de ſon viſage. L'animal mort eſt peu différent de l'animal qui dort : quelle différence entre un cadavre humain & l'homme qui ſommeille !

Delà une cauſe phyſique d'effroi à l'image ou à l'idée de la mort.

Le renverſement de la figure & la pâleur des morts, étant des ſignes les plus ſenſibles de la douleur phyſique pendant la vie, un mort fait naître l'idée de ſouffrance phyſique en même-temps que celle de deſtruction.

Et comme ces ſignes de douleur expriment les douleurs morales auſſi bien que les douleurs phyſiques, & qu'il eſt aſſez naturel de ſuppoſer de l'affliction au mourant qui ſe ſent ſéparer de tout ce qu'il a de cher, l'image ou l'aſpect d'un mort rappellent l'idée d'extrême ſouffrance morale en même-temps que d'extrême ſouffrance phyſique.

L'image dégoûtante de la diſſolution qui attaque le corps privé de la vie, ſe joint à celle des impreſſions qui nous paroiſſent précéder le moment de la mort ; & un ſentiment de profonde humiliation ſe joint à celui de l'effroi.

Du concours des cauſes qui nous font regarder la mort comme une ſouffrance, naît en nous une paſſion particulière qui ſe mêle à toutes les autres & les dominent, c'eſt *le deſir de notre con-*

ſervation, l'amour de la vie, ſentiment inconnu aux autres animaux, & d'où ſort, par un admirable phénomène, le remède qui adoucit ou diſſipe les craintes de la mort.

Plus ces craintes ſont vives, & plus nous ſentons l'intérêt de nous en affranchir. Plus notre imagination nous a tourmentés, plus elle eſt diſpoſée à venir à notre ſecours. En nous donnant l'illuſion d'une ſenſibilité poſthume, en nous faiſant craindre des ſouffrances juſques dans la tombe, elle nous avoit déjà préparés à eſpérer des jouiſſances dans une immortalité imaginaire. Dès qu'elle nous offre ces eſpérances, nous les embraſſons comme un appui contre les peines dont elle-même nous avoit menacés. Et c'eſt ainſi qu'elle répare le mal dont elle eſt cauſe.

Qui ne connoît des exemples de cette faculté de l'eſprit qui franchit le paſſage de la vie à la mort, pour s'élancer dans cette exiſtence imaginaire ? qui n'a connu quelqu'homme occupé à ſe ménager une riche ſucceſſion dans ſes propres poſſeſſions, à bâtir, à planter, à peupler pour le bonheur de ſa mémoire, & à acquérir pour elle, par d'immenſes bienfaits exercés de ſon vivant, d'immenſes tréſors de reſpect & de reconnoiſſance ?

Cet amour d'une conſidération poſthume n'eſt pas plus incompréhenſible que celui de la gloire viagère. L'amant de la célébrité n'ambitionne pas ſeulement le ſuffrage & les applaudiſſemens des perſonnes qui l'environnent ; il veut auſſi ceux

de pays où il n'ira jamais & de gens qu'il ne peut jamais rencontrer. Il se trouveroit emprisonné dans sa renommée, s'il en voyoit les bornes. Ce besoin d'étendre son nom aux lieux les plus lointains, en quoi diffère-t-il de celui de l'étendre aux temps les plus éloignés ?

Le sentiment qu'on a pris pour un besoin d'immortalité céleste, au sein de l'éternité, ne seroit-il pas ce besoin naturel d'une succession de soi-même dans la mémoire des hommes ? Le besoin qu'on a supposé à l'homme, d'un recours au jugement d'un Être supérieur à la nature, n'est-il pas plus simplement le besoin d'un recours vers la postérité & d'une association avec elle ?

Le besoin de l'immortalité une fois éprouvé, & l'habitude de pressentir l'opinion de la postérité une fois établie dans l'ame, une autre passion vient y prendre aussi sa place à côté de l'amour de l'estime; c'est la crainte de l'oubli, & sur-tout des longs opprobres ; & ce sentiment est un ressort de plus pour porter l'ame à la vertu ou du moins la tenir constamment à une longue distance du vice.

Enfin, l'expérience nous atteste que les accessoires dont les institutions sociales environnent les morts, rendent la mort plus ou moins hideuse, plus ou moins douce, arrêtent ou rappellent plus ou moins la pensée sur l'idée affligeante de la douleur & de la destruction, ou sur celle de la renaissance à une autre vie, rendent aussi cette autre vie plus ou moins sensible à l'imagination, plus ou

moins attrayante aux bons, plus ou moins redoutable aux méchans, selon la compoſition & l'aſſemblage de ces acceſſoires.

On voit donc qu'il eſt des principes *phyſiques*, indépendans de toute révélation, de tout ſyſtème théologique, qui doivent ſervir de baſe aux inſtitutions funéraires des peuples civiliſés; & que ces principes conduiſent plus loin que les ſimples idées de reſpect pour les morts, & que les rêves mélancoliques des romans.

S'il eſt prouvé que les affections qui naiſſent en nous de l'idée de la mort, peuvent contribuer à notre bonheur ou à notre malheur, à nos vices ou à notre vertu, & enfin que les affections favorables à notre bonheur & à notre vertu, dépendent des circonſtance phyſiques dont ſont environnés les mourans & la mémoire des morts, il s'enſuit que la ſociété doit par ſes inſtitutions funéraires :

1°. Satisfaire au beſoin que nous avons tous de voir reſpecter les morts; ménager l'eſpèce de ſympathie qui ſubſiſte encore entre eux & nous, ou du moins faciliter le retour que nous fait faire ſur nous-mêmes l'aſpect de la commune deſtinée & du terme vers lequel nous marchons tous.

2°. Affoiblir, adoucir les appréhenſions naturelles de la mort, en fortifiant l'eſpérance non moins naturelle d'une ſeconde vie dans les ſouvenirs de la poſtérité.

3°. Faire ſervir les idées de la mort à la direc-

tion de la vie, faire de la sépulture des morts une école pour les vivans, (ce qui suppose que leur cendre doit être au moins pour partie regardée comme une propriété publique,) unir les peines & les récompenses funéraires, d'un côté à notre code rénumérateur, de l'autre à notre code pénal, les faire servir de supplément à tous deux, en montrant à la vertu un autre élisée entre des descendans respectueux pour elle, & au crime un autre enfer dans des cavernes sépucrales où ses odieuses images seroient exposées à l'horreur d'une irréconciliable postérité. Elle doit enfin par des institutions habiles, remplacer, au gré de la raison & de l'intérêt social, les systêmes religieux des peines & des récompenses éternelles, systêmes dont la politique ne doit rien emprunter, parce qu'il appartient tout entier à la croyance sur laquelle elle n'a aucun pouvoir.

Les institutions funéraires qui doivent mettre ces principes en action, sont au nombre de quatre;

1. L'institution des lieux de sépulture.
2. Celle des monumens funèbres.
3. Celle des cérémonies funéraires.
4. Celle de juges dispensateurs des peines ou récompenses funèbres.

Ces institutions seront très-faciles à faire, si, partant des principes que nous avons indiqués, on a soin en même-temps de ne pas perdre de vue les principes républicains.

Quelques erreurs peut-être sont déjà accréditées

parmi nos meilleurs esprits par l'exemple des Grecs & de leurs apothéoses.

Dans une république, ce n'est pas vers les honneurs de l'apothéose, qu'il convient d'attirer les regards du citoyen ; c'est vers la douceur de souvenirs reconnoissans, respectueux & tendres. C'est des larmes qu'il faut lui promettre & non de la fumée ; c'est des regrets & non pas de l'adoration. La fraternité, l'égalité, la liberté ne doivent pas être mises sous la protection de l'orgueil. C'est dans les affections de l'ame & non dans les vanités de l'esprit qu'il convient de placer les grands mobiles du républicain. Il ne doit être poussé aux actions du grand homme que par les sentimens de l'homme bon, je dirois volontiers *du bon homme*. Eh, n'est-il pas plus doux d'intéresser que d'imposer?

Loin donc toute idée de monument élevé à l'orgueil.

L'apothéose ne peut trouver d'excuse que dans ces temps de barbarie ou de crise publique, dont il faut, à tout prix, faire des temps héroïques, pour arriver sans désastre à des temps heureux; où l'état a besoin d'une grande surabondance de hautes actions & croit devoir y exciter même aux dépens des grandes vertus; où l'on peut regarder tous les genres d'enthousiasme comme nécessaires pour suppléer le ressort trop doux & trop lent des bonnes habitudes & des bons principes, ou même au seul enthousiasme du pur civisme. Mais dangereuse alors même qu'on la croit le plus nécessaire,

elle ne peut être que pernicieuſe dans ces temps calmes où les prodiges de dévouement ſont heureuſement inutiles, même impoſſibles, & où le ſeul danger de la patrie eſt dans l'altération des principes de l'égalité, par les entrepriſes de quelques-uns & la foibleſſe des autres.

Du reſte, la place des morts n'eſt ni ſur les chemins publics, comme chez les Grecs & les Romains, ni dans des cavernes ou catacombes, comme chez les premiers chrétiens, ni dans des cavaux ſouterrains comme chez les Germains, ni dans des cimetières ou des lieux de culte religieux, comme chez nos peuples de l'Europe moderne, ni dans des temples élevés aux morts eux-mêmes, comme chez les Grecs aux temps héroïques. La place des morts eſt dans *dans un bois ſacré.* C'eſt-là, & non ſous des voûtes inſenſibles, que la vie eſt répandue autour d'eux; là, les arbres, les fleurs, les oiſeaux, l'air, la lumière, s'empreſſent autour des ombres vertueuſes; là, des rochers arides, effrayans, montrent aux méchans des cavernes ſépulcrales autour deſquelles errent les vautours, ſymboles du remord.

La place des morts eſt ſur-tout à la proximité des lieux où ils ont vécu, des lieux témoins de leurs actions, où tout en dépoſe, où tout en parle avec une éloquence que ne ſuppléra jamais celle des monumens. La ſimple colonne élevée à Turenne ſur le lieu où il a perdu la vie, intéreſſe mille fois plus que le monument dont l'art a décoré ſa tombe à S. Denis.

Mais je m'arrête. Mon objet a été, non de tracer des plans d'institutions funéraires, mais de fixer les principes qu'elles doivent consacrer. Il me suffit d'avoir observé avec attention la puissance attachée à l'idée de la mort, cette puissance qui influe avec tant de force sur la destinée de notre vie, qui crée en nous un intérêt dominateur de tous les intérêts, celui de la conservation, une passion supérieure à toutes les passions, l'amour de l'immortalité ; cette puissance qui étendant nos desirs au-delà du sentiment de nos besoins & nos espérances au-delà de nos facultés de jouir, nous fait franchir, presqu'en nous le montrant, le terme marqué par la nature à notre existence, & semble en cela surpasser la nature elle-même; cette puissance toujours agissante & indestructible, douce ou terrible, salutaire ou cruelle ; il me suffit, dis-je, d'avoir constaté sa nature, de l'avoir arrachée à la superstition, qui l'a dégradée, & de la restituer à la politique qui peut l'employer au bonheur de l'humanité.

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DE PARIS.